

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie
= Swiss journal of sociology

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Soziologie

Band: 10 (1984)

Heft: 3

Endseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue suisse de sociologie

OBJECTIFS DE LA REVUE

La *Revue suisse de sociologie* a pour but de refléter l'activité des chercheurs en sciences sociales travaillant en Suisse et de permettre l'accumulation de données et analyses relatives à ce pays. Malgré cette sorte de priorité, elle est largement ouverte aux chercheurs étrangers, que leur travail porte ou non sur la Suisse.

En fonction de ses objectifs, la Revue ne privilégie ni exclut aucune tendance ni aucun domaine de la recherche. Le choix des articles retenus pour la publication est fait par le comité de lecture et le comité de rédaction.

QUELQUES NORMES INDISPENSABLES POUR LA PRÉSENTATION DE MANUSCRITS

1. Les articles proposés doivent être remis sous forme dactylographiée, si possible à interligne 1½, en 4 exemplaires au moins, avec une marge suffisante sur tous les côtés.
2. Les articles doivent être accompagnés d'un résumé (100-150 mots) en français et en allemand. Les résumés en anglais seront fournis par l'Editeur.
3. Pour la numérotation des titres et sous-titres, on utilisera de préférence la numérotation décimale (1, 1.1, 1.1.1, etc.).
4. Les références bibliographiques dans le corps du texte doivent être présentées ainsi : ... (Merton, 1964, 11-18).
5. L'ensemble des références complètes est donnée à la fin de l'article, par ordre alphabétique des auteurs.

Il faut standardiser les références de la manière suivante :

Livres : Merton, R.K. (1976), "Social Theory and Social Structure" (Free Press, New York).

Articles de revue : Hollander, E.P. (1971), Style, Structure and Setting in Organizational Leadership, Administrative Science Quarterly, 16 (1971) 1-9.

Articles d'ouvrages collectifs : Udy, S. (1965), The Comparative Analysis of Organizations, Handbook of Organizations (March, J.H., Ed.) (Plenum Press, Chicago) 678-709.

6. Les graphiques, cartes, etc. doivent être présentés sous une forme directement utilisable pour la confection de films offset (dessin à l'encre de chine noire sur papier blanc). La Revue n'a malheureusement pas les moyens de les faire mettre au point par un graphiste.
7. Les illustrations, tableaux, notes doivent être présentés sur des feuilles séparées, avec renvoi approprié dans le texte.
8. En général, la longueur des textes ne devrait pas dépasser 30 pages dactylographiées, notes, références et graphiques compris.
9. L'auteur d'un article accepté par la Revue peut bien sûr introduire des modifications de détail dans son texte. Il serait toutefois souhaitable que les manuscrits proposés à la Revue soient déjà rédigés dans une forme définitive.
10. L'adresse de l'auteur doit figurer sur la page-titre de l'article.

OU ENVOYER LES MANUSCRITS?

Les manuscrits doivent être envoyés à l'adresse suivante : Werner Fischer, "Revue suisse de sociologie", Case postale 197, CH-1212 Grand-Lancy 1.

Schweizerische Zeitschrift für Soziologie

Revue suisse de sociologie

Redaktionskomitee/Comité de rédaction

WERNER FISCHER: Centre psycho-social universitaire, Genève.

MARLIS BUCHMANN: Institut für Soziologie der Universität Zürich.

ROBERT HETTLAGE: Soziologisches Institut, Regensburg/Basel.

MICHEL VUILLE: Service de la recherche sociologique, D.I.P., Genève.

Lektoren/Comité de lecture

P. ABPLANALP
M. BASSAND
C. BESOZZI
V. BORNSCHIER
R. CAMPICHE
M. DECHMANN
M. ERARD
J.-P. FRAGNIERE
P. GILLIAND
C. GIORDANO

R. GIROD
F. HOEPFLINGER
H.-J. HOFFMANN-NOWOTNY
W. HUTMACHER
J. KELLERHALS
H.-P. KRIESI
C. LALIVE D'EPINAY
K. LEY
R. LUCCHINI

R. MEYER
R. MUELLER
J. OETTERLI
P. PERRENOUD
C. RAUH
M. RENAUD
H. RIES
J.-C. THOENIG
U. WINDISCH

Die Zeitschrift erscheint dreimal jährlich/La Revue paraît trois fois par an

Veröffentlicht mit Unterstützung der Schweizerischen Geisteswissenschaftlichen Gesellschaft (Schweizerische Akademie der Geisteswissenschaften)

Publiée avec l'aide de la Société suisse des sciences humaines

(Académie suisse des sciences humaines)

Redaktion/Rédaction

Werner Fischer, "Revue suisse de sociologie", Postfach/Case postale 197,
CH-1212 Grand-Lancy 1

Verwaltung, Abonnements, Werbung/Administration, abonnements, publicité

Imprimerie Corbaz S.A., av. des Planches 22, CH-1820 Montreux, tél. (021) 63 48 31

Abonnementspreise (pro Jahr)/Tarif des abonnements (par an)

Mitglieder der SGS: im Mitgliedsbeitrag inbegriffen

Membres de la SSS: compris dans la cotisation

Einzelpersonen / Personnes physiques / Individuals FS 85.—

Juristische Personen / Personnes morales / Institutions FS 105.—

Überseezuschlag / Supplément pour pays hors Europe / Overseas FS 10.—